



## Notre santé et nos congés ne doivent pas être les sacrifiés du réchauffement climatique et de la pandémie

Des températures caniculaires sont annoncées cette semaine.

Si la loi ne prévoit pas de température maximale de travail, plusieurs institutions spécialisées considèrent qu'à partir de 33°C les salarié.e.s sont en danger, voir [ICI](#) par exemple.

À la ville, lors des épisodes de canicule de l'été dernier, la santé et les conditions de travail des agents avaient malheureusement servi de variables d'ajustement :

- En refusant de préciser les critères de réductions horaires ou de fermeture de sites, la Ville s'était déchargée sur les chefs d'établissement, légalement responsables de la santé des agent.e.s. Pour les agent.e.s travaillant en extérieur, le report de travaux éprouvants avait aussi été renvoyé aux chefs. À condition thermique comparable, les agent.e.s avaient donc été traités de manière différente selon leur établissement / leur mission.
- En cas de fermeture partielle ou totale d'un site, il avait été demandé aux agent.e.s d'aller travailler ailleurs (dans des établissements...pas climatisés), de prendre un congé (sur son quota de congés annuels) ou de rattraper les heures non faites la semaine suivante. Un manque total de bienveillance s'était donc ajouté aux conditions de vie et de travail déjà difficiles : logements, transports et environnement professionnels surchauffés.

C'est pourtant à la Ville de protéger la santé des agent.e.s en leur garantissant des conditions de travail décentes. La flexibilité horaire comme variable d'ajustement en lieu et place de conditions de température décentes n'est pas acceptable.

### Des mesures d'urgence pour cet été !

La Ville doit installer des protections collectives et individuelles partout :

- Stores, volets, réparation des systèmes de ventilation défectueux (avec extraction d'air extérieur à cause la pandémie), masques en nombre plus important.
- Fontaines d'eau fraîche, bouteilles fraîches dans des étuis isothermes pour les personnels mobiles.

À la DAC (Direction des Affaires culturelles), le CHSCT du début 2020 s'est prononcé à l'unanimité (CGT, SUPAP FSU, FO, CFDT, UNSA, UCP) pour doter chaque établissement d'un climatiseur mobile garantissant l'existence d'une pièce de repli climatisée, et qu'à défaut les établissements ferment à partir de 33°C constatés en interne. Et que dans ce cas de figure, la direction modifie les horaires d'ouverture au public, ou affecte les agents dans un établissement climatisé ou leur accorde une Autorisation Spéciale d'Absence !

En temps normal, des climatiseurs mobiles pourraient effectivement permettre à chaque établissement de disposer d'au moins **une pièce de repli climatisée, accessible aux agent.e.s travaillant en extérieur. Mais la pandémie actuelle interdit le recours à la climatisation.**

Il faut donc trouver d'autres solutions (aménagements horaires, travail sur un autre site mieux protégé de la chaleur), et à défaut, **fermer les établissements dès 33°C dans le cadre d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA).**

Pour les agent.e-s travaillant en extérieur, il faut déterminer **la liste des travaux à reporter** en cas de forte chaleur.

## Le droit de retrait pour protéger sa santé

Nous appelons les agent-e-s, y compris les encadrant-e-s qui constateraient des conditions thermiques de travail dangereuses à :

- Prendre contact avec les organisations syndicales dont les mandaté-e-s en CHSCT qui peuvent déclencher une alerte obligeant l'administration à étudier la situation et à y apporter des réponses
- Exercer individuellement ou collectivement leur **droit de retrait** (en informant les représentant-e-s du personnel de leur direction).

## Des services-publics garants de la transition écologique et du « droit à la fraîcheur »

La transformation écologique de la Ville doit être financée et planifiée avec des travaux massifs d'**isolation thermique** et de végétalisation.

Mais avec la multiplication et l'intensification des canicules, impossible de ne pas **climatiser une partie des services publics parisiens** ! Pour garantir des conditions de travail décentes aux agent.e.s, de bonnes conditions d'accueil aux usager.res. et la continuité du service public.

Permettre l'existence de services publics rafraîchis constituerait aussi une réponse à l'explosion de la climatisation privée (qui participe au réchauffement) comme aux inégalités sociales face au dérèglement climatique.

## La transition écologique, au-delà de la Ville de Paris

Les 100 plus grandes multinationales sont responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre !

Pourtant, les politiques en cours continuent à favoriser le réchauffement climatique :

- Les traités de libre échange favorisent le dumping social, font exploser le commerce mondial et le transport de marchandises d'un bout à l'autre de la planète.
- Des dizaines de lignes de train ferment et le transport ferroviaire de marchandises disparaît.

Il y a urgence à rompre avec un modèle économique qui détruit la planète (et favorise ainsi de nouvelles pandémies), fait exploser les inégalités. Il s'agit de changer de logique : répartition des richesses, réduction du temps de travail, relocalisation de productions essentielles (agriculture, santé...), circuits-courts, transports collectifs, politique du logement pour réduire les trajets domicile-travail, sobriété énergétique.

Pour nous contacter et vous informer :

[cgt@us-cgt-spp.org](mailto:cgt@us-cgt-spp.org)

[SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr](mailto:SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr)

<https://www.facebook.com/parisnebatpasenretraite/>

<https://www.instagram.com/parisnebatpasenretraite/>

